

Domaine Santé

Filière Technique en radiologie médicale

Construction de l'identité TRM

1. Caractéristiques du module

Code : **S.RM.SO371.2101.F.22** Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master
 Année académique : **2025-2026** Année d'études : ☐ 1^{ère} ☒ 2^{ème} ☐ 3^{ème} Crédits ECTS : **3**
 Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020
 Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Semestre d'automne
☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps
 Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☒ Avoir validé tous les modules de la 1^{ère} année BSc et la FP 1 ☐ Avoir suivi le/les modules ☐ Pas de prérequis
☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf
 Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).
 Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☐ Rôle d'expert-e ☒ Rôle de leader ☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☐ Rôle de communicateur-trice ☐ Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ Rôle de professionnel-le
☐ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales (PEC 2022 TRM)

- Ab1-Ab4-Ab6-Ab7
- Bb2-Bb3
- Cb1-Cb3
- Db3
- Eb1-Eb2-Eb3-Eb4
- Fb2-Fb3-Fb4-Fb5
- Gb1-Gb2-Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

- Identifier les processus de construction de l'identité professionnelle
- Exercer dans diverses approches les processus de construction de l'identité professionnelle
- Identifier les concepts clés et les enjeux de la durabilité dans le contexte de la radiologie
- S'interroger sur les transformations identitaires liées aux contextes de l'étudiant-e apprenant TRM
- Construire une posture réflexive en regard de son action professionnelle à travers les méthodes d'analyse des pratiques et de l'activité
- Esquisser une délibération sur les dilemmes éthiques posés par des situations professionnelles
- Discuter les enjeux socio-écologiques en interrogeant son rôle et sa propre responsabilité en la matière
- Consolider une posture réflexive en regard de son action professionnelle à travers les méthodes d'analyse des pratiques et de l'activité
- Mettre en pratique un positionnement professionnel éthique en tenant compte du cadre légal
- Exercer sa capacité d'adaptation et son leadership en ajustant ses stratégies d'apprentissage en fonction des situations rencontrées
- Affirmer son leadership en s'engageant dans une perspective de développement professionnel continu et d'amélioration des prestations

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Les contenus d'apprentissage et les productions attendues sont décrits dans les syllabus respectifs.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux

- Ateliers
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques

Exigences de fréquentation :

- Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : Travaux pratiques et ateliers (habiletés cliniques). Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapages (atelier ou travail compensatoire) seront à définir par l'étudiant et le responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Evaluations écrites.
- B. Evaluations orales.
- C. Autres

Le détail ainsi que l'énoncé des coefficients figurent dans le syllabus du module accessible aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn Moodle

- Période : périodes de validation du 2e semestre, en principe semaine 25 (2026), ainsi qu'éventuellement en cours de semestre. La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) (B) et (C) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- Modalités : la remédiation porte les parties d'examens jugées insuffisantes: note(s) comprise(s) entre 3.45 et 3.94
- Période : selon le calendrier des remédiations accessible aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Une bibliographie sera présentée aux étudiants au début du module et complétée durant le module.
- Elle figure dans les syllabus respectifs.

8. Responsable de module

Responsable : Mme Azal Al-Musibli

Enseignants :

- Ils sont nommés dans les syllabus respectifs.

Descriptif validé le 10 juillet 2025 par :

Barada Marin
Responsable de la filière